



Litige location véhicule ADA

Par **Samuel75**, le **06/05/2013 à 12:18**

Bonjour, j'ai loué une voiture (Fiat Panda) chez ADA (concession Gare du Nord-rue de saint Quentin a Paris)
Lors de l'état des lieux a la restitution de la voiture, il a été constaté un petit impact de 1,6 Cm sur le pare-brise (photos prises sur mon portable a l'appui)
Le loueur m'a dit que l'on m'enverrait un devis rapidement pour cet impact mais il me rappelle 3 heures plus tard en me disant qu'après qu'il l'ait utilisé le pare brise de serait fissuré sur 1 mètre et que je devrais rembourser la somme de ces réparations (le premier impact étant sûrement réparable par de la résine alors que celle de 1 m non)
Quels sont mes recours pour plaider ma cause?
Le loueur a-t-il le droit d'exiger des réparations pour la fissure de 1m?
Merci beaucoup d'avance

Par **chaber**, le **06/05/2013 à 14:50**

bonjour
un pare-brise ayant eu un impact est fragilisé et dans le temps cet impact peut se transformer en fissuré.
donc changement du pare-brise complet
Vous n'avez aucun recours sur la réparation

Par **Samuel75**, le **06/05/2013 à 15:06**

Mais la deuxième fissure est due a l'utilisation du loueur, si par exemple il avait laissé la voiture immobilisée, cela ne se serait pas produit et donc le pare brise n'aurait pas dû être changé

Par **Lag0**, le **06/05/2013 à 16:57**

Bonjour,
Le pare-brise était déjà à changer avant que l'impact ne se transforme en fissure.
Le loueur n'avait aucune obligation de se contenter d'une réparation du pare-brise à la résine (encore même eut-il fallu que ce soit possible).
Comme le dit chaber, je ne vois pas non plus quel recours vous pourriez avoir si le PV de retour du véhicule mentionne bien l'impact sur le pare-brise.

Par **Samuel75**, le **06/05/2013 à 17:10**

J'ai fait expertiser la photo de la fissure par un garagiste aujourd'hui me disant qu'il aurait pu effectuer une réparation à la résine, pour un prix donc bien moins chers que le remplacement de celui-ci.
Cela ne corrobore-t-il donc pas mon dossier? Ou comme vous le dites il n'y a rien à faire?

Par **chaber**, le **06/05/2013 à 17:24**

bonjour
J'ai fait expertiser la photo de la fissure par un garagiste
le garagiste n'est pas expert
si par exemple il avait laissé la voiture immobilisée, cela ne se serait pas produit
la vocation du loueur est de faire circuler ses véhicules.
un simple impact peut provoquer le changement du pare-brise
Une réparation par résine n'est absolument pas obligatoire, quoiqu'en dise certaine publicité.